

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
15 mai 2026 - Pour diffusion immédiate

78 ANS APRÈS LA NAKBA, LA FLOTTILLE REPREND LA MER ET MET LES ÉTATS FACE À LEURS OBLIGATIONS.

Il y a 78 ans, plus de 700 000 Palestiniennes et Palestiniens étaient chassé·es de leurs terres lors de la création de l'État d'Israël. Ce déplacement forcé, la Nakba, n'a jamais pris fin : occupation, enfermement, destruction, famine programmée, génocide. Hier, à la veille de la commémoration, la Global Sumud Flotilla (GSF) a levé l'ancre depuis la Turquie et repris sa route vers Gaza. Car face au génocide, l'urgence impose d'agir.

78 ans de Nakba. 78 ans de discours. 78 ans de résolutions. Les États du monde entier ont regardé Gaza se faire détruire. Nombre d'entre eux ont même activement participé au génocide, par des complicités multiples et un silence assourdissant. Le mouvement populaire, lui, n'abandonne pas. Il en a fait la promesse : il ne s'arrêtera pas, sur terre et sur mer, tant que le siège illégal d'Israël sur Gaza ne sera pas brisé.

78 ans après la Nakba, près de 500 civil·es venant de 45 pays ont repris la mer à bord de 54 bateaux. L'objectif est inchangé : naviguer de manière non-violente jusqu'aux côtes palestiniennes pour acheminer des vivres et médicaments aux Palestinien·nes qui survivent sous les bombes et la famine organisée. Des quantités dérisoires par rapport aux besoins, mais qui ouvriront un corridor humanitaire.

Après un mois de violences maritimes, d'enlèvements illégaux, de détentions arbitraires, d'agressions sexuelles et d'actes de torture commis par les Forces d'occupation israéliennes (FOI), la flottille repart, plus déterminée que jamais. Si Saif Abukeshek et Thiago Ávila, membres du comité directeur de la flottille, ont été libérés le 10 mai, plus de 9 500 Palestinien·nes restent prisonnier·es sur leurs propres terres, soumis·es à une torture coloniale d'une violence inégalable, documentée par les défenseurs internationaux des droits humains.

Le droit au passage humanitaire

La flottille n'est pas une provocation : c'est l'exercice d'un droit au passage humanitaire protégé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Car le siège de Gaza n'est pas un blocus maritime légal mais un instrument de génocide et une forme interdite de punition collective, documentée et condamnée par le droit international. Aucun État n'a le droit d'intercepter des navires humanitaires. Celui qui le ferait se trouvera en violation claire du droit international, et sera amené à répondre de ses actes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **15 mai 2026 - Pour diffusion immédiate**

Ce sera notamment le cas du gouvernement grec, de l'Union européenne et des États où étaient enregistrés les pavillons des bateaux, qui avaient la responsabilité légale d'intervenir. Leur silence et leur inaction lors de la dernière attaque de la flottille ont directement permis aux FOI d'attaquer des civil-es du monde entier en pleine mer, à plus de 1 000 km de Gaza, de les enlever, les détenir illégalement et les maltraiter en toute impunité. Cette complicité sera poursuivie.

La Global Sumud Flotilla a également activé une stratégie juridique de prévention, documentation et poursuites. Des notifications formelles ont été adressées aux États où sont enregistrés les pavillons des bateaux, aux États d'origine et aux États portuaires, les informant de leurs obligations contraignantes. Chaque acte d'interférence, du brouillage des communications à l'abordage physique, sera documenté et transmis aux juridictions internationales compétentes.

Un défi direct à la complicité mondiale

78 ans après la Nakba, près de 500 civil-es reprennent la mer pendant qu'un convoi terrestre progresse à travers la Libye en direction du poste frontière de Rafah, avec des dizaines de camions et des centaines de personnes engagées venant de plus de 30 pays. En parallèle, plus de 400 actions terrestres sont prévues dans 47 pays les 15 et 16 mai.

Contact presse

Emilie DEVILLE

Mail : presse@gmtgaza.fr

Tel : 06 42 45 86 86

Site : <https://globalsumudfrance.org/>